

AGC
611 Chaussée de la Hulpe
B 1170 BRUXELLES

N/Réf : E-LAB 3121/12 - HRY

Maizières-lès-Metz, le 04 juin 2012

Objet : Vitrages PYROBEL et PYROBELITE avec une face sablée/dépolie

A l'attention de M. DELPIERRE et M. VALIN

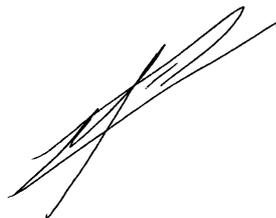
Messieurs,

Après étude des différents résultats d'essais en notre possession, nous vous confirmons par la présente que les vitrages de la gamme Pyrobelite/Pyrobel (AGC) peuvent être sablés/dépolis de manière totale ou partielle sur une face.

Cette application est autorisée pour des cloisons, châssis et blocs-portes vitrées munis des vitrages cités ci-dessus et dont les performances de résistance au feu recherchées sont justifiées par un procès-verbal de classement français en cours de validité et extensions afférentes.

Cette position de principe peut être officialisée par une extension de classement.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



RYCKEWAERT Hervé
Responsable du pôle Eléments verriers